



HAL
open science

Le travail de Robert Estienne sur ses éditions de la Vulgate (1528-1557) : pratique et conception d'une critique textuelle

Eran Shuali

► **To cite this version:**

Eran Shuali. Le travail de Robert Estienne sur ses éditions de la Vulgate (1528-1557) : pratique et conception d'une critique textuelle. *La Vulgate au XVIe siècle: les travaux sur la traduction latine de la Bible*, 186, Brepols, pp.107-122, 2020, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, 978-2-503-59279-4. hal-03715880

HAL Id: hal-03715880

<https://hal.science/hal-03715880>

Submitted on 6 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le travail de Robert Estienne sur ses éditions de la Vulgate (1528-1557) : pratique et conception d'une critique textuelle

Eran SHUALI

Faculté de Théologie protestante, EA 4378, Université de Strasbourg

Robert Estienne publie sa première édition de la Vulgate en 1528, deux ans après être devenu un imprimeur indépendant s'étant séparé de l'imprimerie de son beau-père, Simon de Colines¹. Son travail sur cette édition, raconte-il dans la préface, a commencé dès 1524. Jusqu'à la fin de sa carrière à Paris et ensuite à Genève, il publiera encore huit nouvelles éditions de la Bible latine. Celles-ci paraîtront, à intervalles de quelques années, en 1532, 1534, 1540, 1541 (seulement le Pentateuque), 1545, 1546, 1555 et 1556-1557². Dans les préfaces de ses éditions, Estienne explique que son objectif était de fournir un texte de la Vulgate corrigé à l'aide de manuscrits anciens qu'il a trouvés et de bonnes éditions parues récemment. Ainsi, dit-il dans la préface de la première édition :

Lecteur chrétien, quand nous avons décidé de publier la sainte Bible avec ses deux Testaments dans notre imprimerie, il nous a semblé utile, avant d'entreprendre cela, d'examiner des exemplaires anciens, afin d'en extraire l'authentique lecture, et, soutenus par leur autorité, de rétablir les choses qui seraient déformées et de satisfaire un certain nombre de lecteurs scrupuleux, offensés même par la modification d'un seul petit mot. En effet, en l'an 1524 nous avons parcouru les très anciennes bibliothèques de cette ville, surtout celle de Saint-Germain-des-Prés, quand un certain exemplaire extraordinairement ancien nous est tombé dans les mains. Il était écrit par une main très scrupuleuse et aussi soigneusement relu par des hommes savants, comme il était possible de le voir [...]. Les dirigeants de cette bibliothèque nous ont volontiers donné accès à cet exemplaire, et nous en avons reçu de leur part un autre rédigé avec un soin presque semblable [...]. Or, non contents de ceux-ci, nous avons parcouru aussi la bibliothèque de Saint-Denis, dans laquelle nous avons trouvé un exemplaire unique qui s'approchait de la fidélité de ceux mentionnés précédemment [...]. Nous avons comparé ceux-ci avec les imprimés connus alors comme étant les plus justes, notant en quoi ils différaient des imprimés [...]. À nos frais a été apportée cette Bible espagnole, tellement louée par le Pape Léon X [c'est-à-dire, la Polyglotte d'Alcalá]³.

¹ E. ARMSTRONG, *Robert Estienne Royal Printer. An Historical Study of the Elder Stephanus*, Cambridge 1954, p. 10-11; A.-A. RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne, ou histoire de la famille des Estienne et de ses éditions, première partie*, Paris 1837, p. 25 et suivantes.

² H. QUENTIN, *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate. I^{ère} partie : Octateuque*, Rome-Paris 1922 (« Collectanea Biblica Latina », 6), p. 104.

³ « Cum sacratissima utriusque Testamenti Biblia typis nostris exprimere statuissemus, Christiane Lector, operae pretium facturos esse arbitrati sumus, si prius, quam aggredieremur rem ipsam, vetera exemplaria consuleremus, inde germanam lectionem excerpturi, quo autoritate eorum fulti et quae depravata essent, restitueremus, et scrupulosis quibusdam lectoribus satisfaceret, quos vel unius verbuli immutatio solet offendere. Cum itaque anno M.D.XXIII, huius urbis peruetustas Bibliothecas euolueremus, eam maxime quae est apud D. Germanum a pratis, in manus tandem nostras peruenit exemplar quoddam mirae vetustatis, quod ut manu diligentissime scriptum, ita et a viris doctis, ut videre licet, accurate perlectum erat [...]. Eius nobis copiam libenter fecerunt qui illi Bibliothecae praeerant. a quibus et alterum, simili prope diligentia conscriptum mutuo accepimus [...]. Nec his quidem contenti, euoluimus et Bibliothecam s. Dionysii : in qua unicum exemplar reperimus, quod ad fidem praedictorum accederet [...]. Contulimus ea cum iis quae tunc ut emendatissime impressa circumferebantur, adnotantes in quibus illa discreparent ab impressis [...]. Nostris sumptibus allata sunt Biblia illa Hispaniensia, a Leone X Pontifice Maximo tantopere laudata. » R. ESTIENNE, éd., *Biblia*, Paris 1528, fol. *ii v^o.

Dans les éditions suivantes, Estienne mentionne d'autres manuscrits et éditions sur lesquels il s'est fondé dans l'établissement de son texte : entre autres, plusieurs manuscrits supplémentaires trouvés dans les bibliothèques de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, des manuscrits trouvés à Saint-Victor, un correctoire de la Sorbonne, une édition publiée à Mayence en 1462 par Johannes Fust et Peter Schoeffer et une édition publiée à Bâle en 1495 par Johann Froben⁴.

À partir du milieu des années 1540, les éditions de la Vulgate publiées par Estienne rencontrent une vive opposition de la part de la Faculté de Théologie de l'Université de Paris, qui aboutit à leur condamnation dans l'Index de 1549⁵. Cela poussera Robert Estienne à quitter Paris et à s'installer à Genève auprès de Jean Calvin en 1550⁶, comme Estienne l'explique dans un ouvrage qu'il publie deux ans plus tard, en 1552, et qui est intitulé : *Les censures des theologiens de Paris, par lesquelles ils auoyent faulusement condamne les Bibles imprimees par Robert Estienne imprimeur du Roy : avec la response d'iceluy Robert Estienne* :

Parquoy, i'ay este contrainct de me retirer en lieu plus seur, d'ou ie peusse accomplir la promesse que i'auoye faicte. Car qui est celuy qui peust consister devant ces cruelles bestes, sil veult faire profession de Chrestiente ? Voyla, Lecteur Chrestien, le dernier acte de ce ieu⁷. D'ung nombre infini des tours qu'ils m'ont iouez, i'en ay touche bien peu. [...] Combien que m'a este force de quitter la place pour une autre raison. Car oultre la grande despense qu'il me falloit faire a fuyure la court, et que i'estoye contrainct d'abandonner les lettres : toutesfois ie ne pouoye fuir que tout ce qu'imprimeroye ne fust soubiect a leur censure. Mais que m'eussent ils permis d'imprimer, sinon les sommes de Mandreston, la logique d'Enzinas, les morales d'Angest, la physique de Maioris, leur Breuiaire et Messel. Par ce moyen il m'eust fallu perdre toute la peine que iusques a present ie me suis efforce d'employer en la saincte Escripiture et bonnes lettres, et qu'ay de ferme propos delibere y dedier iusques a la fin de ma vie⁸.

Plusieurs travaux ont été consacrés aux éditions de la Vulgate publiées par Robert Estienne : un chapitre dans *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate* d'Henri Quentin (1922) ; plusieurs développements dans la monographie d'Elizabeth Armstrong, *Robert Estienne Royal Printer* (1954) ; un excursus dans la *Critique textuelle de l'Ancien Testament* de Dominique Barthélemy (1986)⁹ ; une étude de Max Engammare sur « Les prologues des Bibles de Robert Estienne (1528-1560) » (1998) ; une étude de Bernard Roussel consacrée à la seule édition de 1532 (2008)¹⁰ ; et une seconde étude de Max Engammare sur l'édition de 1528¹¹.

⁴ Robert Estienne, éd., *Biblia. Hebraea, Chaldaea, Graeca et Latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorumque locorum quae in Bibliis leguntur, restituta, cum Latina interpretatione. Locorum descriptio e Cosmographis. Index praeterea rerum et sententiarum quae in iisdem Bibliis continentur. His accesserunt schemata Tabernaculi Mosaici, et Templi Salomonis, quae praeunte Francisco Vatablo Hebraicarum literarum Regio professore doctissimo, summa arte et fide expressa sunt*, Paris 1540, fol. *ii v°. Sur les éditions de Mayence et de Bâle : H. QUENTIN, *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate*, p. 77, 82-83.

⁵ E. ARMSTRONG, *Robert Estienne Royal Printer*, p. 200-207 ; M. ENGAMMARE, « Introduire une édition humaniste de la Bible. Les prologues des Bibles de Robert Estienne (1528-1560) », dans *Entrer en matière : les prologues*, éd. J.-D. DUBOIS et B. ROUSSEL, Paris 1998, p. 394.

⁶ E. ARMSTRONG, *Robert Estienne Royal Printer*, p. 211-220.

⁷ « Jeu », c'est-à-dire, pièce de théâtre.

⁸ Robert Estienne, *Les censures des theologiens de Paris, par lesquelles ils auoyent faulusement condamne les Bibles imprimees par Robert Estienne imprimeur du Roy : avec la response d'iceluy Robert Estienne. Traducites de Latin en Francois*, [Genève] 1552, fol. 25-26 ; voir E. ARMSTRONG, *Robert Estienne Royal Printer*, p. 207, n. 3.

⁹ D. BARTHELEMY, *Critique textuelle de l'Ancien Testament*, t. II, *Isaïe, Jérémie, Lamentations*. Fribourg (Suisse)-Göttingen 1986 (« Orbis Biblicus et Orientalis », 50/2), p. *29-*33.

¹⁰ B. ROUSSEL, « La *Biblia* éditée par Robert Estienne à Paris, en 1532 », dans *Biblia : Les Bibles en latin au temps des Réformes*, éd. M.-Ch. GOMEZ-GERAUD, Paris 2008, p. 107-127.

¹¹ M. ENGAMMARE, « Robert Estienne et sa première bible latine de 1528. Du privilège et des index de l'éditeur », dans *Strasbourg, ville de l'imprimerie. L'édition princeps aux XV^e et XVI^e siècles (textes et images). Tradition et innovations*, éd. E. KARAGIANNIS-MAZEAUD, Turnhout 2017 (« Bibliologia. Elementa ad librorum studia pertinentia », 44), p. 141-159.

Dans la présente contribution, je voulais participer à l'examen du travail de Robert Estienne sur la Bible latine en adoptant une approche légèrement différente de celle mise en œuvre dans les travaux mentionnés. Je souhaitais me focaliser non pas sur les paratextes et notamment les riches introductions rédigées par Estienne, notamment pour présenter la démarche entreprise dans ses éditions, mais sur les choix eux-mêmes souvent infimes qu'il a faits dans l'établissement du texte de la Vulgate. Ayant choisi deux échantillons : Genèse 9 et Marc 1, j'ai effectué donc une collation des neuf éditions publiées par Estienne ainsi que de certains témoins textuels qu'il avait utilisés et qui ont été identifiés par John Wordsworth et Henri Quentin¹², et ceci dans le but de comprendre comment Estienne procédait concrètement dans ce travail d'édition et aussi peut-être comment il le concevait. Les résultats de cette étude seront présentés, d'abord, sous la forme de trois observations générales, qui seront illustrées ensuite à travers quelques exemples.

Travail unifié avec une certaine évolution

La première chose qui se remarque quand on compare en détail les neuf éditions de la Vulgate publiées par Estienne est que les choix textuels faits par l'éditeur sont, en général, les mêmes dans toutes ses éditions, même si une certaine évolution existe, notamment dans la deuxième édition parue en 1532, dans la quatrième édition de 1540 et dans la dernière édition publiée en 1556-1557, une évolution que j'illustrerai par la suite lors de l'examen des exemples. Les leçons textuelles considérées par Estienne comme étant les meilleures restent, le plus souvent, les mêmes au cours des trente années où il a travaillé sur le texte de la Vulgate. Ce qui change considérablement, en revanche, est la manière dont Estienne présente ses choix. Ainsi, les trois premières éditions, celles de 1528, 1532 et 1534, comportent un texte latin dans lequel les leçons alternatives ne sont pas indiquées et qui ne permet donc pas de constater les choix faits par l'éditeur dans l'établissement du texte. À partir de la quatrième édition publiée en 1540, le texte biblique qu'Estienne fait figurer est présenté par lui comme étant celui des « plus anciens manuscrits produits » (*antiquissimos quosque codices excusos*)¹³, et Estienne développe un système de signes diacritiques qui indiquent des mots isolés ou des groupes de mots qui doivent, selon lui, être omis, ajoutés ou modifiés¹⁴. Estienne explique deux des trois signes diacritiques qu'il utilise dans la préface de de l'édition de 1540 :

Imitant Origène et Jérôme, nous avons utilisé l'obèle, c'est-à-dire, une petite pique, et l'astérisque, c'est-à-dire, une petite étoile. L'obèle indique qu'une chose doit être amputée et critiquée, car elle ne se trouve ni dans les manuscrits anciens ni dans les livres hébraïques ou grecs authentiques. En revanche, l'astérisque signale une chose venant des anciens codex latins, hébraïques et grecs qui manque dans la traduction commune (*vulgata translatione*)¹⁵.

Estienne utilise également des guillemets doubles penchés vers la droite pour signaler un mot ou un groupe de mots qui doit être modifié. Dans les cas où Estienne estime qu'une

¹² J. WORDSWORTH, *Old-Latin Biblical Texts: No. I. The Gospel According to St. Matthew, from the St. Germain Ms. (g1), Now Numbered Lat. 11553 in the National Library at Paris, with Introduction Descriptive of the Manuscript and Five Appendices*, Oxford 1883, p. 47-51 ; H. QUENTIN, *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate*, p. 111-113.

¹³ Robert Estienne, éd., *Biblia*, Paris 1540, fol. *ii r^o.

¹⁴ En fait, le même système de signes critiques se trouve déjà dans l'édition de 1534. Or, dans cette édition, ces signes servent pour indiquer des différences entre le texte de la Vulgate et les textes originaux hébraïque et grec ; « Robertus Stephanus Christiano lectori », dans *Biblia*, éd. Robert Estienne, Paris 1534, fol. *ii r^o.

¹⁵ « Imitati Origenem et Hieronymum, obelo, id est veru : et asterisco, id est stellula, usi sumus. Obelus ostendit iugulandum esse et confodiendum quod neque in veteribus Latinis codicibus, neque in Hebraeis aut Graecis libris authenticis inuenitur. Asteriscus vero in medium profert ex antiquis Latinis codicibus, et Hebraicis, ac Graecis quod in vulgata translatione desyderatur. » Robert Estienne, éd., *Biblia*, Paris 1540, fol. *ii v^o.

omission ou une modification est nécessaire, une apostrophe arrondie indique la limite du champ sur lequel porte la critique. Une note dans la marge intérieure indique, si nécessaire, le mot ou les mots qui doivent, selon Estienne, figurer dans le texte, et dans tous les cas, les témoins textuels – manuscrits et éditions – sur lesquels se fonde le jugement de l’éditeur. Ceux-ci sont cités au moyen d’abréviations expliquées dans l’introduction¹⁶.

Les quatre éditions suivantes présentent le texte biblique d’une manière semblable. Dans l’édition du Pentateuque parue en 1541, les notes abondantes qui suivent chaque péricope indiquent, entre autres, les leçons textuelles à préférer ainsi que les témoins qui les attestent. L’édition de 1546 comprend des signes diacritiques et un apparat identiques à ceux de l’édition de 1540. Les éditions de 1545 et de 1555, quant à elles, comportent les signes diacritiques, mais leurs apparats ne citent pas de témoins textuels.

On précisera que, dans les cinq éditions présentant le texte de cette manière, si l’on applique ce que prescrivent les signes diacritiques omettant, ajoutant ou modifiant les mots selon les indications fournies par l’éditeur, on obtient un texte presque identique à celui des premières éditions. De plus, il me semble important de souligner que je n’ai pas trouvé une édition antérieure de la Vulgate dont le texte comprend toutes les leçons qui figurent dans l’édition 1540 et les éditions suivantes et dont Estienne estime qu’elles sont erronées. Cela me semble suggérer que le texte de départ établi par Estienne dans ces éditions est un texte comportant un nombre maximal de leçons critiquables à ses yeux, ayant pour but de rendre ainsi plus patente l’utilité de la méthode critique mise en œuvre.

Enfin, il est intéressant de noter que, dans la dernière édition de la Bible latine publiée par Estienne en 1556-1557 à Genève, le texte de la Vulgate figure, de nouveau, sans signes diacritiques et sans apparat. Dans cette édition, les choix textuels effectués par l’éditeur sont intégrés dans le corps du texte et ne sont soulignés d’aucune manière¹⁷.

Retour aux texte originaux hébraïque et grec comme principe de l’édition

La deuxième évidence qui se dégage d’une étude du texte établi par Estienne est que le principe qui régit les différents choix textuels est toujours celui de rapprocher la traduction latine des textes originaux hébraïque et grec¹⁸. Loin d’être surprenante, cette observation confirme ce qu’Estienne ne cesse de dire dans ses préfaces, par exemple, dans le passage suivant de la préface de la première édition :

Nous avons comparé ceux-ci [c’est-à-dire, les manuscrits trouvés à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Denis] avec les imprimés connus alors comme étant les plus justes, notant en quoi ils diffèrent des imprimés, notant, dis-je, [...] l’authentique lecture, qui s’accorde assurément avec l’hébreu¹⁹.

Ce principe directeur du travail d’Estienne semble se fonder sur la conception bien connue selon laquelle la traduction de saint Jérôme est particulièrement fidèle aux textes originaux et

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Dans l’introduction, Estienne renvoie le lecteur aux éditions de 1540 et 1546 pour les noms des manuscrits qu’il avait utilisés ; Robert Estienne, éd., *Biblia Vtriusque Testamenti. De quorum nova interpretatione et copiosissimis in eam annotationibus lege quam in limine operis habes epistolam*, [Genève 1556-]1557, fol. i r^o.

¹⁸ Pour ce qui concerne le Nouveau Testament, Estienne suit un texte semblable à celui établi par Érasme. Il fera de même dans ses éditions du Nouveau Testament en grec ; A.-T. YI, « The Critical Apparatus of Stephanus’ Greek New Testament of 1550 : Early Printed Editions and Textual Scholarship », dans *The Future of New Testament Textual Scholarship: From H. C. Hoskier to the Editio Critica Maior and Beyond*, éd. G. V. ALLEN, Tübingen 2019 (« Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament », 417), p. 305-332.

¹⁹ « Contulimus ea cum iis quae tunc ut emendatissime impressa circumferebantur, adnotantes in quibus illa discreparent ab impressis, adnotantes inquam seorsum in scheda quadam ad tempus, non autem in margine librorum qui paulo post opera nostra excusi fuerunt, germana lectione, quae nimirum cum Hebraeis conveniret, contenti. » Robert Estienne, éd., *Biblia*, Paris 1528, fol. *ii r^o.

notamment à l'hébreu. Cette conception est exprimée aussi par Estienne lui-même, par exemple, dans la préface de la deuxième édition publiée en 1532 :

Certaines choses rendues très clairement par le traducteur sont obscures en hébreu. Nous les avons notées mot-à-mot, pour que le lecteur voie à quel point notre traducteur avait rendu clairement et sagement les choses qui sont très obscures chez les Hébreux²⁰.

Jérôme avait donc, selon cette affirmation, une compréhension de l'hébreu telle qu'il pouvait rendre justement et clairement mêmes les expressions obscures se trouvant dans les textes.

D'autres éléments attestent la place importante accordée aux textes bibliques originaux hébraïque et grec dans les éditions de la Vulgate publiées par Estienne. Dans la deuxième édition publiée en 1532, un grand nombre de notes figurant dans la marge ont pour but d'informer le lecteur du sens exact du mot ou de l'expression hébraïque ou grecque rendu dans la Vulgate. Par exemple, une note portant sur le mot *firmamentum* en Gn 1, 6 stipule : *vox hebraea sonat extensionem et expansionem*²¹, « le mot hébraïque signifie extension et expansion ». En Gn 1, 22, le verbe *crescite*, « croissez » (dans l'expression « soyez féconds et prolifiques ») est éclairé par une note contenant un seul mot : *fructificate*²², « produisez des fruits », qui semble vouloir rendre littéralement le verbe hébraïque *pěru* dérivé lui aussi de la racine du mot signifiant « fruit » : פָּרָה.

Dans l'édition du Pentateuque latin publiée par Estienne en 1541 ainsi que dans les éditions complètes de 1545 et de 1556-1557, on trouve de nombreuses notes portant principalement sur les textes hébraïque et grec. Ces notes sont dues notamment à François Vatable, lecteur d'hébreu au Collège Royal²³.

Dans les éditions de 1545 et de 1556-1557, Estienne inclut, dans une colonne parallèle à celle comprenant le texte de la Vulgate, des nouvelles traductions latines réputées pour rendre les textes originaux de la Bible avec plus d'exactitude. Dans l'édition de 1545, il s'agit de la traduction latine parue à Zurich en 1543 sous la direction de Léo Jud²⁴, tandis que, dans l'édition de 1556-1557, c'est la traduction de l'Ancien Testament par Santi Pagnini et celle du Nouveau Testament par Théodore de Bèze²⁵.

En comparant les éditions d'Estienne avec les manuscrits et les éditions sur lesquels il s'est fondé dans l'établissement de son texte, on constate que les leçons variantes qui se trouvent dans ces sources, mais qui ne servent pas à rapprocher le texte latin des textes originaux hébraïque et grec, ne sont pas mentionnées, de manière générale, par Estienne. Par exemple, en Gn 9, 1, on trouve dans toutes les éditions d'Estienne la phrase : *Crescite et multiplicamini, et replete terram*, « Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre ». Au moins l'un des témoins utilisés par Estienne, le manuscrit qu'il nomme *S. Germani exemplar oblongum*, qui est l'actuel manuscrit latin 11504 de la Bibliothèque nationale de France²⁶, contient la leçon : *et implete terram*. Cette leçon n'est mentionnée par Estienne nulle part dans ses éditions, certainement car

²⁰ « Quaedam clarissime reddita erant ab interprete : quorum Hebraea quia obscura erant, ad verbum annotauimus : ut videret lector quam clare quae obscurissima erant apud Hebraeos, & docte reddidisset noster interpres. » Robert Estienne, éd., *Biblia. Breves in eadem annotationes, ex doctiss. interpretationibus, et Hebraeorum commentariis. Interpretatio propriorum nominum Hebraicorum. Index copiosissimus rerum et sententiarum utriusque testamenti*, Paris 1532, fol. *ii v°.

²¹ Robert Estienne, éd., *Biblia*, Paris 1532, fol. a.i. r°.

²² *Ibid.*

²³ Voir les introductions des trois éditions ainsi que M. ENGAMMARE, « Introduire une édition humaniste de la Bible », p. 398-399.

²⁴ J.-P. DELVILLE, « L'évolution des Vulgates et la composition de nouvelles versions latines de la Bible au XVI^e siècle », dans *Biblia : Les Bibles en latin au temps des Réformes*, p. 88-89.

²⁵ M. ENGAMMARE, « Introduire une édition humaniste de la Bible », p. 398-399.

²⁶ J. WORDSWORTH, *Old-Latin Biblical Texts: No. 1*, p. 49.

le verbe *implete* ne lui semble pas préférable au verbe *replete* comme traduction du verbe correspondant du texte hébraïque *ûmil'û*, « et remplissez »²⁷.

De la même manière, Estienne ne mentionne pas les variantes orthographiques se trouvant dans les témoins ni les variantes touchant à l'ordre des mots, tant qu'elles n'ont pas d'incidence sur la proximité entre le texte latin et les textes originaux hébraïque et grec. Par exemple, concernant Gn 9, 3, il n'indique pas que, dans le manuscrit lat. 11504, on trouve le mot *holera*, « des légumes », écrit avec un H, en non pas *olera* comme dans toutes les éditions d'Estienne. Il ne dit pas que dans le même manuscrit, en Gn 9, 23, on trouve la phrase *faciesque eorum erant auersae*, « leurs faces étaient détournées », et non pas *faciesque eorum auersae erant*, comme dans ses propres éditions.

Préférence pour les leçons bien attestées

La dernière observation générale qui doit être faite sur l'établissement du texte de la Vulgate par Robert Estienne est qu'il retient plutôt des leçons textuelles attestées dans plusieurs témoins. Cela se constate le plus aisément en parcourant l'apparat critique figurant dans les éditions de 1540 et de 1546, qui, comme nous l'avons mentionné, cite systématiquement les témoins textuels sur lesquels se fonde chaque critique du texte. À titre indicatif, les 157 notes de critique textuelle se trouvant dans l'édition de 1540 pour le livre de la Genèse citent en moyenne 4,5 témoins par note.

Dans certains cas, cependant, Estienne se fonde tout de même sur un témoin textuel isolé, si la leçon qu'il comporte constitue un rapprochement significatif avec le texte original hébraïque ou grec. 16 notes citant un seul témoin se trouvent parmi les 157 notes sur le livre de la Genèse dans l'édition de 1540. Il est intéressant que l'une des premières de ces notes, qui porte sur Gn 6, 6, se lise : *Haec verba non leguntur in Hebreo neque in editione Complutensi*²⁸, « Ces mots ne se lisent pas dans l'hébreu ni dans l'édition d'Alcalá ». Semblant gêné de ne pouvoir justifier son choix textuel que par un seul témoin, la Polyglotte d'Alcalá, Estienne donne aussi comme référence le texte hébraïque, contre sa pratique habituelle dans cette édition.

Quelques exemples

Quatre exemples choisis dans Genèse 9 et Marc 1 sont proposés afin d'illustrer les différentes observations sur le travail d'édition du texte de la Vulgate effectué par Robert Estienne. Dans chaque cas, le texte de la première édition publiée par Estienne en 1528 figure en tête. Celui-ci est suivi par des indications sur les leçons se trouvant dans les sources utilisées par Estienne qui ont été identifiées et qui sont toujours accessibles, à savoir, deux manuscrits anciennement conservés à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés²⁹, trois éditions antérieures de la Vulgate³⁰, ainsi que le texte massorétique de la Bible hébraïque et le texte grec

²⁷ Aux yeux de la critique textuelle moderne, la leçon *implete* est préférable en raison de son originalité : elle ne se trouve pas dans les témoins textuels de Gn 1, 22 et 28 où figure une expression semblable *crescite et multiplicamini et replete*... Cette leçon sera retenue dans l'édition critique moderne : R. WEBER, R. GRYSO, éd., *Biblia Sacra iuxta Vulgatam Versionem*, 4^e éd., Stuttgart 1994.

²⁸ Robert Estienne, éd., *Biblia*, Paris 1540, fol. a.ii. v^o.

²⁹ BnF lat. 11504-11505 : c'est le manuscrit appelé par Estienne *S. Germani exemplar oblongum* ; BnF lat. 11553 : manuscrit appelé par Estienne *S. Germani exemplar latum* (seule la partie du manuscrit comportant les livres suivants est conservée : Pr, Si, 1-2 Ch, Esd, Est, Jdt, Tb, 1 M, tous les livres du NT ; Le pasteur d'Herma). J. WORDSWORTH, *Old-Latin Biblical Texts: No. I*, p. 49.

³⁰ « Presens hoc opusculum suntum ac completum et ad eusebiam dei industrie in civitate Maguntina per Iohannem fust civem et Petrum schoiffher de gernsheym clericum diotesis eiusdem est consummatum. Anno incarnationis dominice. M. cccc.lxii. In vigilia assumptionis gloriose virginis marie » (colophon ; cette édition ne comporte pas de page de titre), Mayence 1462. *Biblia integra summata distincta accuratius reemendata utriusque*

du Nouveau Testament figurant dans l'édition publiée par Érasme en 1516 ainsi que dans celles publiées ensuite par Estienne lui-même³¹. Enfin, des indications sont données concernant le texte figurant dans les huit éditions suivantes de la Vulgate publiées par Estienne de 1532 à 1557. Les informations fournies dans les appareils critiques au moyen de sigles sont explicitées. Certains mots sont écrits en italiques par moi afin de souligner des différences entre les versions. Des remarques de synthèse sont proposées pour chaque exemple.

Genèse 9, 11

Estienne 1528 : « neque erit deinceps diluuium dissipans terram. »

BnF lat. 11504 (= Saint-Germain *oblongum*), polyglotte d'Alcalá, Bâle 1495 : comme Estienne 1528.

Mayence 1462 : « neque erit deinceps diluuium dissipans *omnem* terram. »

וְלֹא־יְהִיָּה עוֹד מַבּוּל לְשַׁחַת הָאָרֶץ:

(Et il n'y aura plus de déluge pour détruire la terre)

Estienne 1532, 1534 : comme Estienne 1528.

Estienne 1540 : « neque erit deinceps diluuium dissipans ►*omnem*' terram. » Apparat : ►*omnem* doit être retiré selon Saint-Denis *oblongum et latum*, Saint-Germain *oblongum* (= BnF lat. 11504) *et latum*, polyglotte d'Alcalá, Bâle 1495.

Estienne 1541, 1545, 1546 et 1555 : comme Estienne 1540 (avec des notes à la place d'un apparat dans l'édition de 1541 ; avec un apparat réduit dans les éditions de 1545 et 1555).

Estienne 1556-1557 : comme Estienne 1528.

À partir de l'édition de 1528, Estienne choisit la leçon dans laquelle l'adjectif *omnem*, « toute », ne figure pas. Cette leçon se trouve dans la plupart des témoins utilisés par Estienne et correspond au texte massorétique. Au moins l'un de témoins employés par Estienne : l'édition de Mayence de 1462, comporte la leçon *omnem terram*, « toute la terre ». À partir de l'édition de 1540, Estienne fait figurer l'adjectif *omnem* dans le corps du texte, mais indique dans l'apparat que ce mot doit être retiré en s'appuyant sur six témoins. Dans la dernière édition, celle de 1556-1557, l'adjectif *omnem* n'apparaît plus, comme dans les premières éditions.

Genèse 9, 16

Estienne 1528 : « Eritque arcus in nubibus, et videbo illum, et recordabor foederis sempiterni quod pactum est inter deum et omnem animam uiuentem [...] »

BnF lat. 11504 : « Eritque arcus *meus* in nubibus et uidebo illum. Et recordabor foederis sempiterni quod pactum est inter deum et *inter* omnem animam uiuentem [...] »

Mayence 1462, Bâle 1495 : « Eritque arcus *meus* in nubibus : et videbo illum et recordabor federis sempiterni : quod pactum est inter deum et omnem animam uiuentem [...] »

Polyglotte d'Alcalá : « Eritque arcus in nubibus : et videbo illum, & recordabor federis sempiterni : quod pactum est inter deum et omnem animam uiuentem [...] »

וְהָיְתָה הַקֶּשֶׁת בְּעָנָן וְרֵאִיתֶיהָ לְזָכֹר בְּרִית עוֹלָם בֵּין אֱלֹהִים וּבֵין כָּל־נֶפֶשׁ חַיָּה

testamenti concordantiis illustrata, Bâle, J. Froben, 1495. Polyglotte d'Alcalá, vol. I et V : *Haec tibi pentadecas tetragonon respicit illud Hospitium petri et pauli ter quinque dierum. Namque instrumentum vetus hebdoas innuit : octo. Lex noua signatur. ter quinque recepat utrunque. Vetus testamentum multiplici lingua nunc primo impressum. Et imprimis Petateuchus Hebraico Greco atque Chaldaico idiomate : Adiuncta unicuique sua latina interpretatione*, Alcalá de Henares 1515 ; *Nouum testamentum grece & latine in academia complutensi nouiter impressum*, Alcalá de Henares 1514.

³¹ *Novum instrumentum omne, diligenter ab ERASMO ROTERODAMO recognitum & emendatum, non solum ad graecam ueritatem, uerumetiam ad multorum utriusque linguae codicum, eorumque ueterum simul et emendatorum fidem, postremo ad probatissimorum autorum citationem, emendationem & interpretationem, praecipue, Origenis, Chrysostomi, Cyrilli, Vulgarii, Hieronymi, Cypriani, Ambrosii, Hilarii, Augustini, una cum Annotationibus, quae lectorem doceant, quid qua ratione mutatum sit*, Bâle 1516 ; Robert Estienne, éd., *Τῆς καινῆς διαθήκης ἅπαντα. Nouum Testamentum. Ex bibliotheca regia*, Paris 1546, 1549 ; Robert Estienne, éd., *Τῆς καινῆς διαθήκης ἅπαντα. Εὐαγγέλιον κατὰ Ματθαῖον, κατὰ Μάρκον, κατὰ Λουκᾶν, κατὰ Ἰωάννην, Πράξεις τῶν ἀποστόλων. Nouum Iesu Christi D. N. Testamentum. Ex bibliotheca regia*, Paris 1550.

(Et l'arc sera dans la nuée et je le regarderai pour me souvenir de l'alliance éternelle entre Dieu et *entre* toute âme vivante)

Estienne 1532, 1534 : comme Estienne 1528.

Estienne 1540 : « Eritque arcus ►*meus*' in nubibus, et videbo illum, et recordabor foederis sempiterni quod pactum est inter deum et *omnem animam viuentem [...] » Apparat : ►*meus* doit être retiré selon la polyglotte d'Alcalá ; **inter* doit être ajouté selon Saint-Denis oblongum et latum, Saint-Germain oblongum et latum.

Estienne 1541, 1545, 1546, 1555 : comme Estienne 1540 (avec des notes à la place d'un apparat dans l'édition de 1541 ; avec un apparat réduit dans les éditions de 1545 et 1555).

Estienne 1556-1557 : « Eritque arcus in nubibus, et videbo illum, et recordabor foederis sempiterni quod pactum est inter Deum et *inter* omnem animam viuentem [...] »

Dans la plupart des témoins utilisés par Estienne, figure la leçon *arcus meus*, « mon arc ». L'emploi de l'adjectif possessif dans cette leçon ne correspond pas au texte massorétique. En effet, dès l'édition de 1528, Estienne ne retient pas l'adjectif *meus*. À partir de l'édition de 1540, cet adjectif est introduit dans le corps du texte, mais l'apparat indique qu'il doit être retiré selon un seul témoin : la polyglotte d'Alcalá. L'édition de 1540 comporte aussi une évolution par rapport aux éditions précédentes : on y indique que la préposition *inter* doit être ajoutée devant *animam viuentem*, et cela selon quatre témoins. Cet ajout correspond lui aussi au texte massorétique, où la préposition *bên*, « entre », figure à cet endroit. Dans l'édition de 1556-1557, les deux consignes qui ont figuré dans les apparats critiques depuis 1540 sont appliquées : l'adjectif *meus* n'apparaît plus, et la préposition *inter* figure dans le corps du texte.

Marc 1, 6

Estienne 1528 : « Et erat Iohannes vestitus pilis *cameli* »

BnF lat. 11505 : « Et erat iohannes uestitus pilis *cameli* »

BnF lat. 11553 : « Et erat iohannes uestitus pilos *cameli* »

Mayence 1462, Bâle 1495, polyglotte d'Alcalá : « Et erat iohannes vestitus pilis *camelorum* »

Érasme 1516, Estienne NT grec 1546, 1549, 1550 : ἦν δὲ ὁ ἰωάννης ἐνδεδυμένος τρίχας *καμήλου*

Estienne 1532, 1534 : comme Estienne 1528.

Estienne 1540 : « [...] vestitus pilis "*camelorum*" ». Apparat : "*cameli* doit figurer à la place de *camelorum* selon trois manuscrits cités dans les *Annotationes in Novum Testamentum* d'Érasme (aureum, constantinense, donatianum)³², Saint-Denis oblongum et latum, Saint-Germain oblongum et latum, deux manuscrits non identifiés : *parvum exemplar* et *taurinense exemplar*.

Estienne 1545, 1546, 1555 : comme Estienne 1540 (avec un apparat réduit dans les éditions de 1545 et 1555).

Estienne 1556-1557 : comme Estienne 1528.

Dans les témoins utilisés par Estienne, on trouve soit *cameli* au singulier, soit *camelorum* au pluriel. Dès l'édition de 1528, Estienne choisit d'écrire ce mot au singulier, tel qu'il figure dans le texte grec. À partir de l'édition de 1540, *camelorum* est écrit au pluriel dans le corps du texte et l'apparat indique que ce mot doit être remplacé par *cameli* au singulier, et cela en s'appuyant sur neuf témoins. Dans l'édition de 1556-1557, on retrouve *cameli* au singulier dans le corps du texte, comme dans les premières éditions.

Marc 1, 45

³² Des. *Erasmii Roterodami in Novum Testamentum Annotationes, ab ipso autore iam quartum recognitae, et ex Graecis codicibus quos postea nactus est auctario neutiquam poenitendo locupletatae*, Bâle 1522, p. 110. Sur l'usage de ces témoins par Estienne à travers les *Annotationes* d'Érasme, voir J. WORDSWORTH, *Old-Latin Biblical Texts: No. I*, p. 51.

Estienne 1528 : « *Et egressus coepit praedicare et diffamare sermonem : ita ut iam non posset manifeste introire in ciuitatem* »

BnF lat. 11505 : « *At ille egressus coepit p[rae]dicare et diffamare sermonem ita ut iam non posset manifeste in ciuitatem introire* »

BnF lat. 11553 : « *At ille egressus coepit praedicare et diffamare sermonem. Ita ut non posset manifeste in ciuitatem introire* »

Mayence 1462 : « *Et egressus cepit p[rae]dicare et diffamare sermonem : ita vt non posset manifeste introire in ciuitatem* »

Bâle 1595 : « *Et egressus cepit p[rae]dicare et diffamare sermonem : ita ut iam non posset manifeste introire in ciuitatem* »

Polyglotte d'Alcalá : « *Et egressus cepit predicare : et diffamare sermonem ita ut non posset manifeste introire in ciuitate* »

Érasme 1516, Estienne NT grec 1546, 1549, 1550 : ὁ δὲ ἐξελθὼν ἤρξατο κηρύσσειν πολλὰ, καὶ διαφημίζει τὸν λόγον, ὥστε μηκέτι αὐτὸν δύνασθαι φανερῶς εἰς πόλιν εἰσελεθεῖν

Estienne 1532 : comme Estienne 1528.

Estienne 1534 : « *At ille egressus coepit praedicare [...]* »

Estienne 1540 : « *"Et" egressus coepit praedicare et diffamare sermonem : ita ut iam non posset manifeste introire in ciuitatem* ». Apparat : *"At ille" doit figurer à la place de Et selon Saint-Denis oblongum, Saint-Germain oblongum et latum, taurinense exemplar, des manuscrits de Saint-Victor, parvum exemplar.*

Estienne 1545, 1546, 1555 : comme Estienne 1540 (avec un apparat réduit dans les éditions de 1545 et 1555)

1556-1557 : « *At ille egressus, coepit praedicare & diffamare sermonem : ita ut iam non posset manifeste introire in ciuitatem* »

Dans les éditions de 1528 et de 1532, ce verset commence par : *Et egressus*. Une autre leçon est adoptée dans l'édition de 1534 : *At ille egressus*. Cette leçon semble plus proche du grec ὁ δὲ ἐξελθὼν, où l'article défini sert de sujet du participe. Dans l'édition suivante, celle de 1540, on retrouve *Et egressus* dans le corps du texte, mais l'apparat indique qu'il faut remplacer *et* par *at ille*, en se fondant sur plusieurs témoins. Dans l'édition de 1556-1557, la leçon *At ille* retrouve sa place dans le corps du texte.

En outre, ce verset permet de voir qu'Estienne ne relève pas toutes les leçons variantes se trouvant dans les témoins qu'il consulte. Ainsi, ses éditions ne permettent pas de voir que l'adverbe *iam* n'est présent que dans certains témoins, ni que l'ordre des mots dans la dernière partie du verset citée ci-dessus n'est pas toujours le même : on trouve à la fois *in ciuitatem introire* et *introire in ciuitatem*.

Conclusion

Robert Estienne a œuvré sur l'édition de la Vulgate pendant trente ans, depuis le début de sa carrière d'imprimeur et jusqu'à sa fin, durant presque toute sa vie. Et, dans ce travail, Estienne n'a jamais cessé de chercher à innover. Il a, tout d'abord, mis au point une méthode novatrice pour établir le texte même de la Bible latine et a progressé dans l'application de cette méthode au fil des années. Il a développé des mécanismes astucieux pour présenter le texte biblique de manière plus accessible et maniable – notamment, l'apparat critique, dans son édition de 1540, et la numérotation des versets, dans l'édition de 1555³³ – des mécanismes qui ont connu une réception extraordinaire et qui font maintenant partie de notre conception même du texte biblique. Enfin, ses éditions ont constitué une vitrine pour les sciences bibliques progressistes de son époque : pour les annotations de François Vatable et pour les nouvelles traductions latines de la Bible.

³³ H. QUENTIN, *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate*, p. 111.

En général, le travail d'Estienne sur l'édition de la Vulgate atteste une confluence de conceptions caractéristiques de son époque : une passion pour la Bible et cela, d'abord, dans sa forme la plus habituelle, à savoir, dans sa traduction latine traditionnelle ; une passion nouvellement répandue pour les textes originaux de la Bible en hébreu et en grec ; une croyance qu'un rapport privilégié existe entre la traduction latine de saint Jérôme et les textes originaux, notamment le texte hébraïque ; et enfin, une compréhension poussée du phénomène de la transmission des textes, des erreurs qui adviennent au cours de cette transmission et des manières d'y remédier. Ces conceptions où l'ancien et le moderne se côtoient font sentir combien Robert Estienne et le milieu auquel il appartenait constituaient un point de transition dans l'histoire de l'Occident.